



REVENDEICATIONS COLLECTIVES POUR LES DROITS FONCIERS DES FEMMES DANS LE CADRE DE L'EXAMEN RÉGIONAL DE BEIJING +30

ADDIS ABABA
OCTOBRE 2024

Nous, femmes vivant en milieu rural, organisations communautaires de femmes, défenseurs des droits fonciers des femmes et activistes en Afrique, souhaitons rappeler notre contribution historique aux résultats de la Conférence des Nations Unies sur les femmes qui s'est tenue à Beijing, en Chine, en 1995. Nous rappelons l'engagement de la communauté internationale en faveur des droits fonciers des femmes, notamment les plus de 30 références aux droits fonciers des femmes dans la déclaration, qui reconnaît le caractère central de ces droits pour la réalisation des droits des femmes et du développement durable.

La terre est notre identité, notre patrimoine et une ressource de production essentielle pour les femmes et les communautés rurales d'Afrique.

Nous prenons acte des nouveaux engagements pris par les gouvernements nationaux d'Afrique et les dirigeants internationaux en matière de droits fonciers des femmes, notamment dans le cadre des objectifs de développement durable. Nous reconnaissons les efforts passés et présents des gouvernements pour faire progresser les droits fonciers des femmes grâce à des réformes de la gouvernance foncière et à des cadres juridiques et institutionnels solides visant à instaurer l'égalité entre les hommes et les femmes dans la gouvernance foncière dans l'ensemble de la région.

En 2021, lors de l'examen de Beijing+25, différentes parties prenantes ont à nouveau reconnu l'importance des droits fonciers des femmes pour faire progresser l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes, la justice entre les sexes, la justice climatique et l'ensemble d'un programme de développement durable. Par conséquent, une multitude de parties prenantes ont approuvé l'engagement collectif en faveur des droits fonciers des femmes comme une voie vers l'intégration significative des droits fonciers des femmes dans le développement durable.

Cependant, en tant que femmes vivant dans les zones rurales, nous observons que les progrès dans la réalisation de ces engagements ont été lents et inadéquats malgré

l'engagement permanent des acteurs de la société civile, des organisations de base et des communautés locales. Les politiques foncières et les réformes juridiques restent pour la plupart lettre morte. L'inégalité entre les sexes dans la gouvernance foncière, perpétuée par des systèmes patriarcaux, des normes sociales et des traditions néfastes, reste un obstacle important à la réalisation des droits fonciers des femmes. En outre, de nouveaux défis tels que la crise climatique, l'accroissement des inégalités et l'extractivisme, qui entraînent une utilisation non durable et une concurrence pour les terres et les ressources naturelles, ont aggravé l'insécurité des droits fonciers des femmes.

Nous, les femmes vivant dans les zones rurales d'Afrique, avons continué à relever ces défis par le biais du plaidoyer, de la mise en œuvre de pratiques transformatrices et innovantes, de l'apprentissage et du partage entre nous et en nous appuyant sur l'immense diversité de l'expertise et de l'expérience en matière de droits fonciers des femmes qui existe au sein de nos communautés et de nos organisations/mouvements. En 2016, nous nous sommes efforcées de porter nos revendications auprès de l'Union africaine par le biais d'une campagne innovante appelée "***L'Initiative du Kilimandjaro***". Nous avons activement et sans relâche fait notre part, en nourrissant la population, en conservant la biodiversité, en éduquant les citoyens, ainsi qu'en perpétuant des traditions positives pour soutenir nos communautés, nos nations et notre continent.

Alors que le monde commémore les 30 ans de la conférence de Beijing en 2025, nous appelons tous les dirigeants et parties prenantes (secteur privé, société civile, philanthropes, chefs traditionnels et coutumiers, organisations intergouvernementales) à accélérer la mise en œuvre de tous ces engagements passés et à donner un nouvel élan à la réalisation des droits fonciers des femmes.

Nous recommandons ce qui suit :

Renforcer l'obligation de rendre des comptes sur les droits fonciers des femmes

Les femmes rurales appellent les gouvernements africains, l'Union africaine (UA), les organisations de la société civile, les partenaires de développement et de financement à mettre en œuvre la Charte des revendications du Kilimandjaro pour les droits fonciers des femmes, qui a été soumise à la Commission de l'UA en 2016 et qui siège désormais au référentiel de l'Union africaine.

Dans leur déclaration de 2009 sur le foncier, les chefs d'État et les gouvernements africains se sont engagés à promouvoir les droits fonciers des femmes sur l'ensemble du continent. Le Centre africain de politique foncière a présenté des recommandations au Comité technique spécialisé, composé des ministres africains responsables des finances, du développement économique, de la planification, de l'intégration et des gouverneurs des banques centrales, afin de mettre l'accent sur l'engagement d'allouer 30 % des terres aux femmes d'ici 2025. Nous demandons vivement au Centre de suivre activement les progrès accomplis dans la réalisation de cet engagement à l'approche de la date prévue.

Les gouvernements et les décideurs influents, y compris les chefs traditionnels et religieux, doivent faire preuve de volonté politique pour faire progresser les droits

fonciers des femmes en prenant des décisions significatives et transformatrices et en élaborant des plans de mise en œuvre et des budgets complets.

Les partenaires financiers et le secteur privé devraient donner la priorité à la mobilisation des ressources et continuer à soutenir les organisations de femmes pour garantir, protéger et exiger leurs droits fonciers. Le gouvernement, les OSC, les partenaires de développement et de financement ainsi que les autres parties prenantes doivent utiliser efficacement les données existantes et collecter de nouvelles données spécifiques aux attaques contre les défenseurs des droits fonciers .

Amplifier la voix des femmes par l'éducation et les normes sociales.

Les connaissances et les expériences vécues par les femmes et les filles dans les zones rurales en ce qui concerne la restauration des terres, la productivité, l'adaptation au changement climatique et les méthodes d'atténuation. Les programmes et les politiques ayant une incidence sur les droits fonciers des femmes doivent être fondés sur leurs priorités et leurs points de vue, de sorte que leurs voix façonnent le récit et favorisent les normes sociales qui promeuvent l'égalité entre les hommes et les femmes dans la gestion des terres. En mettant l'accent sur les perspectives des femmes, nous pouvons créer des solutions plus efficaces et plus équitables qui reconnaissent leur rôle vital dans les pratiques foncières durables.

Lutter contre le discours dominant, proposer et changer de discours

Les parties prenantes doivent écarter et contrer le discours qui réduit les droits fonciers à de simples marchandises ou à des sources de revenus. Pour les femmes des zones rurales, la terre représente l'identité, le territoire et fait partie intégrante de leur vie. Il est important de reconnaître le rôle historique et central que jouent les femmes dans l'utilisation, la protection et la restauration des terres. Pour ce faire, les parties prenantes doivent veiller à ce que les femmes soient consultées en tant qu'agents autonomes et non en tant que victimes.

En outre, les efforts devraient se concentrer sur le renforcement des capacités des femmes à traiter les questions émergentes et à soutenir leur accès à la justice. En changeant le discours et en renforçant l'action des femmes en matière de droits fonciers, nous pouvons favoriser une approche plus équitable et plus inclusive de la gestion des terres.

L'intersectionnalité est essentielle pour faire avancer les droits fonciers des femmes

-

Pour faire progresser efficacement les droits fonciers des femmes, les gouvernements et les organisations doivent s'efforcer de financer et de soutenir les problèmes interdépendants auxquels les femmes sont confrontées. Il s'agit notamment de lutter contre la violence basée sur le genre à l'encontre des défenseurs des droits fonciers des femmes, d'améliorer l'accès à l'information pour les femmes vivant dans des zones rurales et isolées, ainsi que de s'attaquer aux impacts disproportionnés de la crise climatique sur les femmes et aux exclusions basées sur l'identité, l'invisibilité ou l'appartenance ethnique.

Les bailleurs de fonds, les partenaires de développement et les organisations de la société civile devraient investir dans les efforts visant à remédier aux injustices foncières dans les communautés en reconnaissant que les questions telles que l'accaparement des terres, les expulsions et les conflits sont des questions féministes. Les femmes sont touchées non seulement en tant que membres de la communauté, mais aussi en raison de leur sexe.